



ayming

IP Box

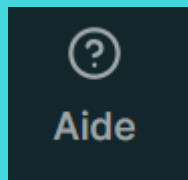
—

Comprendre votre
éligibilité et maîtriser les
avantages fiscaux

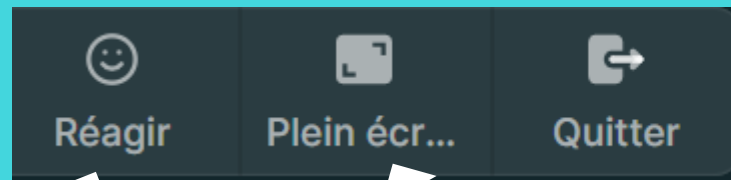
Quelques recommandations

- Vous êtes nombreux pour ce webinaire, voici quelques recommandations.
- L'onglet « chat » est réservé aux éventuels problèmes techniques que vous pourriez rencontrer.
- L'onglet « questions » vous permet de poser vos questions. Nous y répondrons après les présentations réalisées.

Cliquez ici si vous rencontrez des soucis techniques (sons, audio ou autres)



Onglet exclusivement destiné aux questions de fond. Ces questions seront traitées à la fin dans la mesure du possible



Réagir avec des emoji



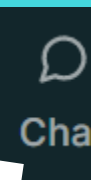
Passer en mode plein écran



Désactiver le son des notifications



Onglet exclusivement réservé aux messages instantanés (questions sur l'accès au replay, difficultés avec le webinaire) ou nous saluer



Intervenants



Marion Duclos

Responsable offre IP Box - Team
Leader - Ayming



Marianne Thibault

Experte financements de l'innovation -
Ayming

○ Présentation du dispositif

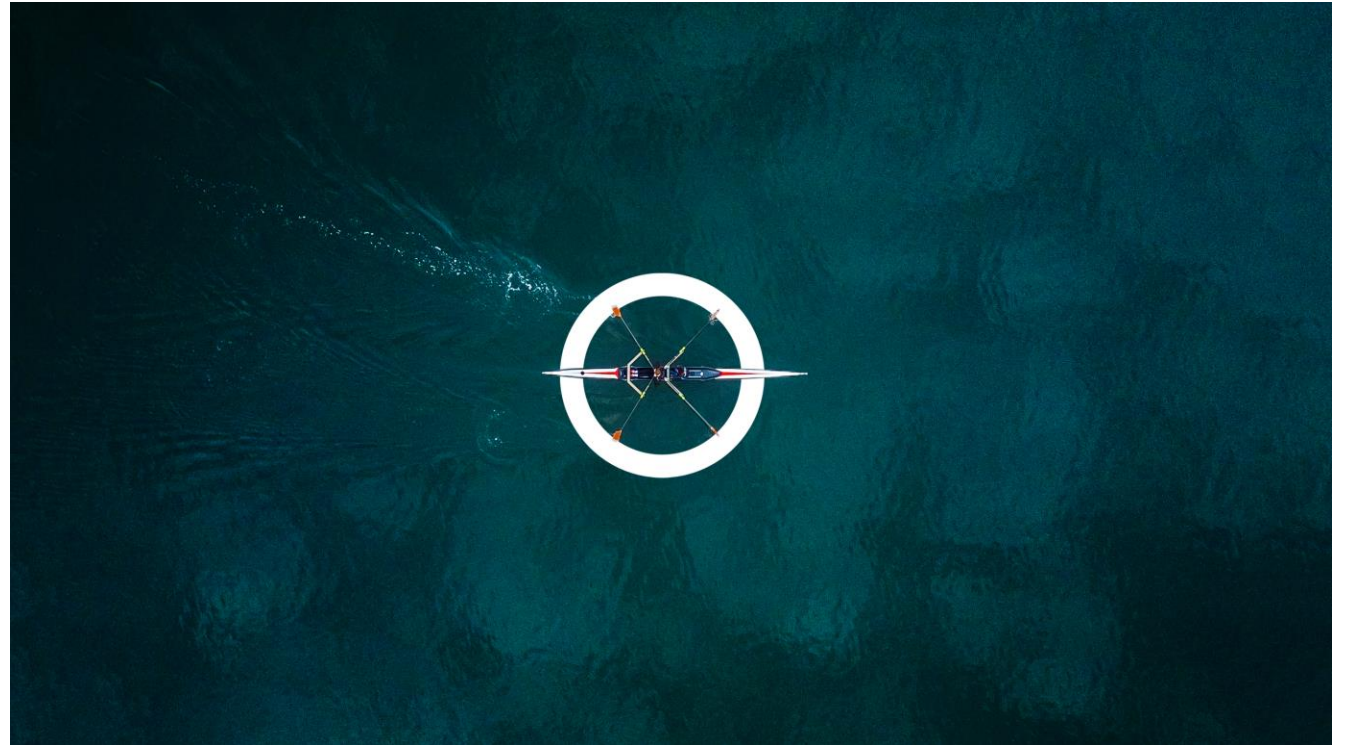
- Financer le cycle de vie d'une innovation
- Dispositif instauré par la loi de finances 2019
- Les enjeux/opportunités de ce régime de faveur
- Actifs éligibles

○ Focus sur le logiciel

- Focus sur les critères
- Les revenus éligibles
- Retraitement sur les revenus
- Le caractère original au sens de la PI
- Focus sur le logiciel embarqué

○ Mise en œuvre du régime

- Calcul du résultat net et détermination du ratio Nexus
- Business case
- L'obligation documentaire
- La méthodologie Ayming



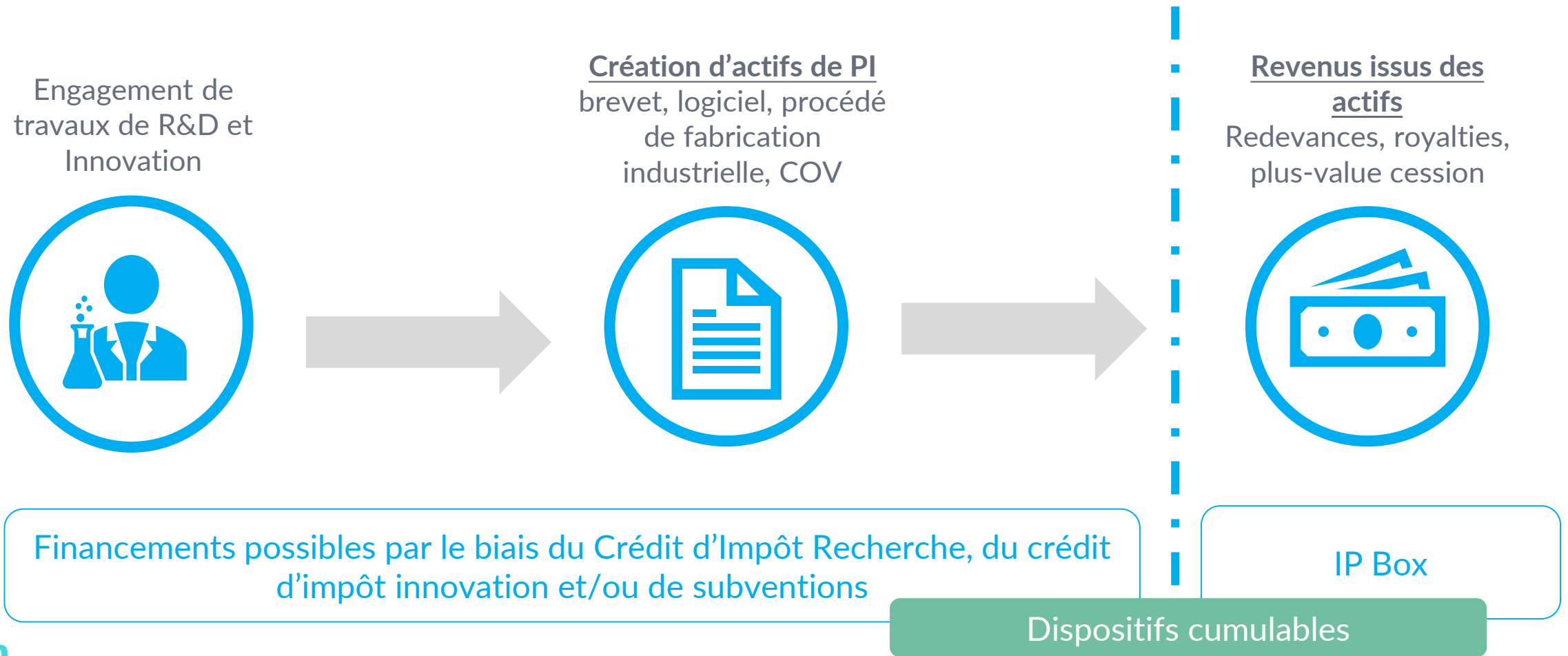


ayming

Régime IP Box

Financer le cycle de vie d'une innovation

Un régime préférentiel qui s'inscrit dans le cadre d'une politique fiscale de soutien à la recherche



Diminuer le taux
d'imposition de **25% à**
10%

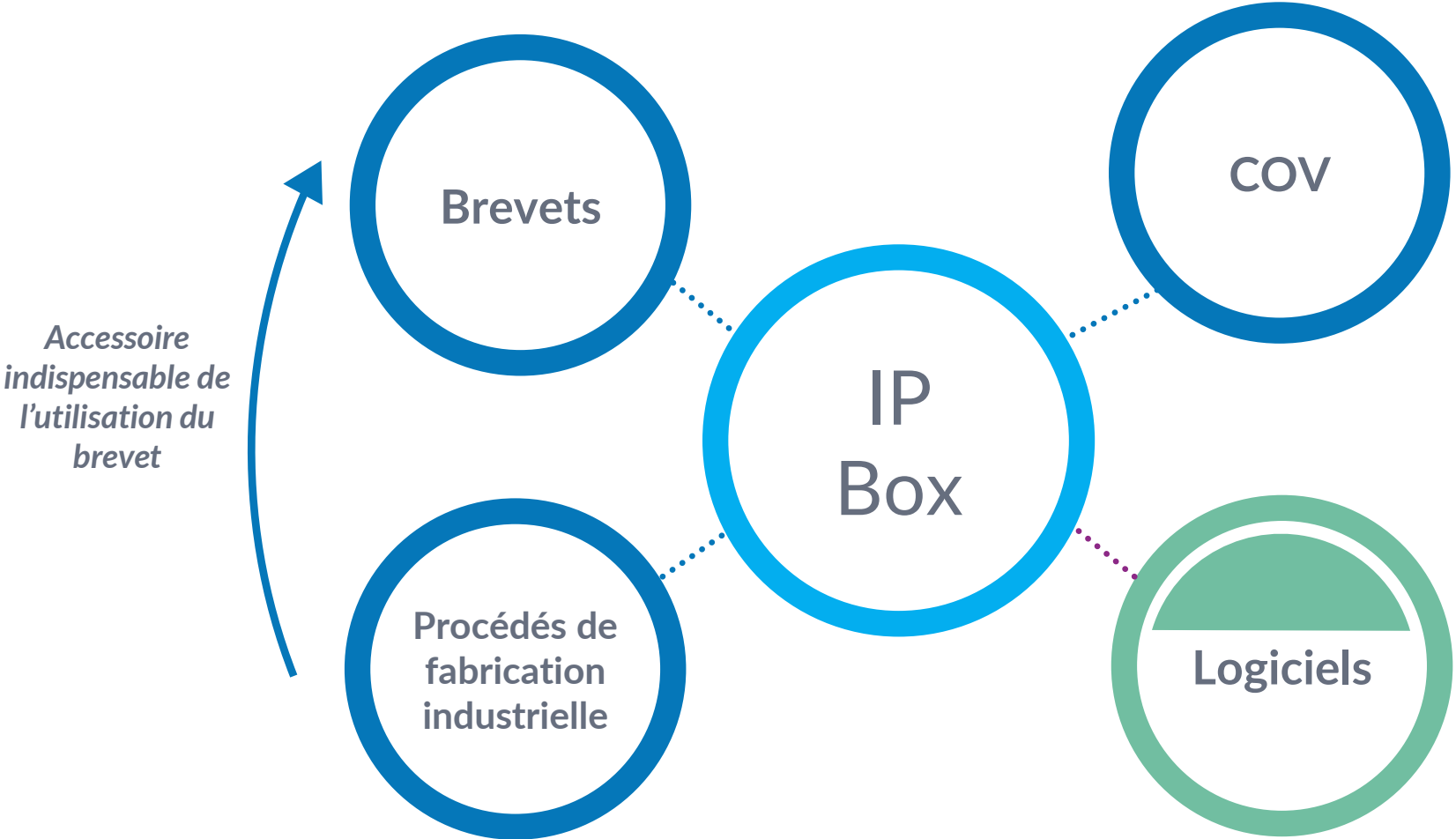
Cumulable avec le CIR/CII
et les aides directes

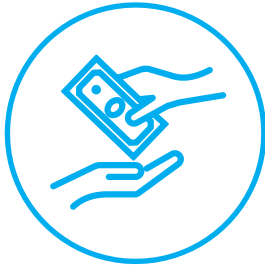
*L'IP BOX s'applique avant les différents crédits
d'impôts*

Possibilité de revenir sur
les dernières années
fiscales non prescrites



Les actifs visés par le dispositif





Revenus de concession ou de sous-concession :

Titulaire d'un actif concède un droit d'exploitation (droit de PI, droit d'utilisation, ...) moyennant la perception d'une redevance



Licence d'exploitation (exclusive ou non)



Revenus de cession



Plus-value de cession : actifs incorporels créés ou acquis à titre onéreux depuis au moins 2 ans + absence de lien de dépendance





ayming

IP Box : Focus sur le logiciel

Focus sur les logiciels



Solutions éligibles
Logiciels, Applications,
Plateformes, Jeux vidéos,
Informatique embarquée



Commercialisation
Licence pure, Licence On
Premise, Licence +
maintenance, SaaS



**Logiciels protégés par le
droit d'auteur –
Originalité**



Abonnements SaaS :

Il convient d'isoler et d'exclure tout ce qui est lié à l'hébergement, au support, à la maintenance classique...



Abonnements de Maintenance (Maintenance évolutive, mise à jour logicielle, etc. nécessite une analyse contractuelle approfondie) :

Exclusion des prestations de services du type support technique ou maintenance corrective (correction de bugs, assistance téléphonique, etc.) : non éligible

Selon la doctrine de l'administration fiscale :

« Le régime prévu à l'article 238 du CGI s'applique aux logiciels protégés par le droit d'auteur au sens du 13° de l'article L. 112-2 du CPI, y compris à leurs versions successives, simultanées ou non. Dès lors, les logiciels en cause doivent présenter un caractère original ».

Signification du caractère original au sens de la PI :

- L'empreinte de la personnalité de l'auteur : Le logiciel doit révéler un apport intellectuel et effort personnalisé caractérisant des choix opérés par son concepteur
- Un effort créatif : allant au-delà de la simple mise en œuvre d'une logique automatique et contraignante

Quels produits peuvent être concernés ?

Tous les produits comprenant un **software** essentiel à son bon fonctionnement et pour lequel, une licence est consentie

Exemples: Drones, machines, capteurs, IoT, e-santé etc.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

1. Il est nécessaire que des **travaux spécifiques aient été engagés sur la partie software** (pas uniquement hardware)
2. Le logiciel peut être vendu à plusieurs clients = **pas de développement à façon pour un besoin spécifique d'un client**

Quelles précautions ?

Pouvoir justifier la quote-part software retenue dans le calcul du résultat IP BOX.

Quelques préconisations :

1. **Expliciter la vente du logiciel** (dénomination du logiciel dans la proposition commerciale et/ou le contrat de vente)
2. **Associer une licence et ou un abonnement propre à l'utilisation du logiciel**





ayming

IP Box : Mise en œuvre du régime

Pour chaque actif et/ou famille

$$\left(\text{Revenus éligibles} - \text{Dépenses de R\&D\&I} \right) \times \text{Ratio Nexus}^*$$

= Résultat net IP Box imposé à 10%

* Dépenses de R&D réalisées directement par l'entreprise ou externalisées auprès d'entreprises non liées (130%)

Numérateur + dépenses externalisées auprès d'entreprises liées + coûts d'acquisition de l'actif

Exemple d'un éditeur de logiciels spécialisé dans la gestion de données

- La société présente un **bénéfice imposable de 500.000€** et bénéficie de **90.000€** de CIR/CII

- La société commercialise **deux solutions logicielles** :

- Logiciel A** : commercialisation sous forme **d'abonnement**
- Logiciel B** : commercialisation sous forme de **licence**

	Logiciel A	Logiciel B
Chiffres d'affaires	1.000.000€	600.000€

- Pour le développement de ses deux solutions logicielles, la société engage les frais de développement suivants (tout le développement est internalisé) :

	Logiciel A	Logiciel B
Dépenses R&DI	250.000€	100.000€

- Calcul de résultat net IP Box de la société :

	Logiciel A	Logiciel B
Revenus bruts	650.000€	600.000€
Dépenses R&DI	250.000€	100.000€
Revenus nets	400.000€	500.000€

Le ratio Nexus est égal à 100% car les solutions logicielles sont développées en interne et n'ont pas fait l'objet d'acquisition externes antérieures

- Résultat net IP Box de la société = 900.000€**



Exemple d'un éditeur de logiciels spécialisé dans la gestion de données

○ Synthèse des enjeux financiers liés à l'IP Box

	Sans IP Box
Résultat Imposable	500.000€
IS dû (taux de droit commun 25%)	125.000€
Imputation CIR/CII	90.000€
IS final dû	35.000€



Economie d'IS de 75.000€

	Avec IP Box
Résultat Imposable	500.000€
Résultat IP Box utilisé	500.000€
IS dû à 25%	0€
IS IP Box dû à 10%	50.000€
Imputation CIR/CII	90.000€
IS final dû	0€
Créance CIR/CII*	40.000€

*La créance CIR/CII sera perçue directement sous forme de remboursement si l'entreprise est une PME

NB : le scénario présenté est celui dit de la « compensation ». L'entreprise utilise son résultat net IP Box à hauteur de son résultat fiscal. D'autres scénarios sont possibles et permettent d'embarquer le delta du résultat net IP Box > au résultat fiscal, sous forme de déficit reportable extra comptable



Régime optionnel soumis à obligations déclarative et documentaire

Annexe à adosser à la déclaration de résultat*

Dossier justificatif à tenir à disposition de l'administration (présentation détaillée des actifs, des calculs et de l'activité de R&D)

**(Matérialisation de l'option via le feuillet 2468/2467-SD lors de l'envoi de la liasse fiscale)*

Documentation justificative

Description générale des activités R&D de l'entreprise

Liste et description détaillée de chacun des actifs

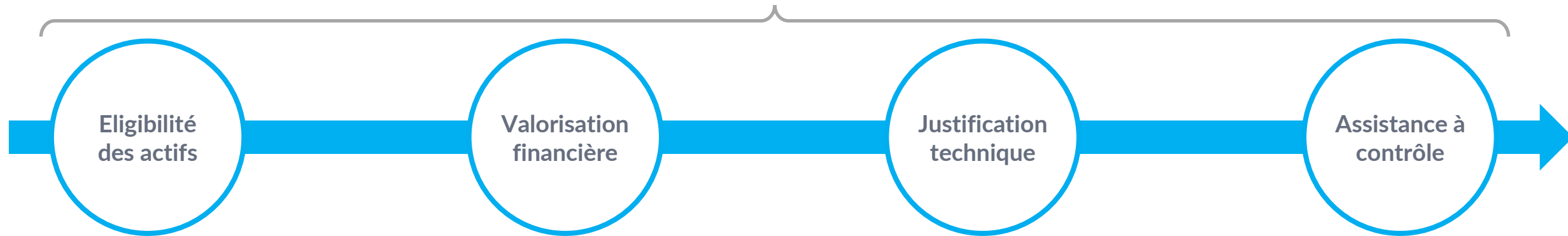
Présentation du ratio « Nexus » et de son suivi pour chaque catégorie

Détermination des résultats nets imposable au taux réduit

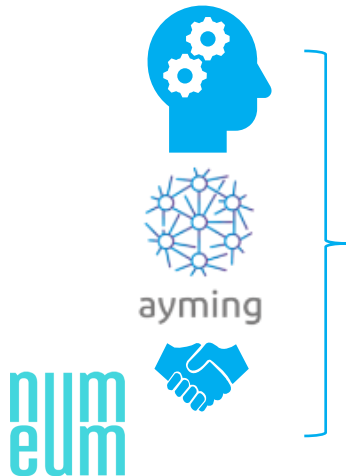
Présentation et justification de la méthode de répartition des dépenses



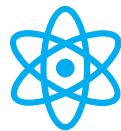
Structuration des process pour sécuriser et faciliter la mise en place du régime



Une expertise dédiée pour bénéficier pleinement du dispositif



Analyse préliminaire
30 minutes pour valider
l'intérêt d'opter au dispositif
(profil DAF)



**Benchmark sectoriel en
fiscalité de l'innovation**
+ de 300 déclarations



Equipe pluridisciplinaire : ingénieur,
juriste en propriété intellectuelle et
fiscaliste pour maîtriser toutes les
composantes du dispositif



Sécurisation :
Relation établie avec
l'Administration et 100% des
procédures validées





DENTONS
ayming

IP Box

GUIDE PRATIQUE

Revenus éligibles, calcul,
questions fréquentes

FURTHER TOGETHER

Sommaire

- 1. Qu'est-ce que l'IP Box ?** p.4
 - 1.1. Contexte p.6
 - 1.2. Entreprises concernées p.7
- 2. Comment sélectionner les actifs et revenus éligibles ?** p.8
 - 2.1. Les actifs éligibles p.10
 - 2.2. Focus sur les actifs « logiciels » p.11
 - 2.3. Les revenus éligibles p.12
- 3. Comment calculer ?** p.14
 - ÉTAPE 1. Calcul des revenus bruts par actif, produit ou service p.16
 - ÉTAPE 2. Calcul des revenus nets par actif, produit ou service p.17
 - ÉTAPE 3. Calcul du ratio Nexus et du résultat net éligible p.18
- 4. Comment déclarer ?** p.20
 - 4.1. L'obligation déclarative p.23
 - 4.2. Composition de la documentation justificative p.24
 - 4.3. Déficits reportables p.25
 - 4.4. Impact sur la participation p.25
- 5. Cas pratique** p.26

ayming **DENTONS**



Télécharger ici





ayming

Des questions ?

num
eum



ayming

Merci !

Financement-innovation@ayming.com

num
eum